



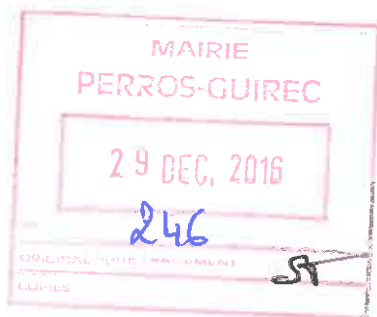
**Mairie de
PLEUMEUR-BODOU**

27 décembre 2016

Le Maire de PLEUMEUR-BODOU

à

Mairie de PERROS-GUIREC
Place de l'Hôtel de Ville
22700 PERROS-GUIREC



N/Réf. : RLV/CJ

Objet : Délibération-avis sur le PLU de PERROS-GUIREC

Madame, Monsieur,

OBJET DU DOCUMENT	NOMBRE	OBSERVATION
<p>Veillez trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none">La délibération concernant l'avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Perros-Guirec. <p>Contact : M. Régis LE VAILLANT 02.96.23.91.17</p>	1	

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

LE MAIRE,

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Nombre de membres : 27
En exercice : 27
Qui ont délibéré : 23

Date de la convocation :
9 décembre 2016

L'an 2016 le 15 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUMEUR-BODOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TERRIEN, Maire.

Présents : Monsieur TERRIEN, Mesdames BROUDIC, BRIENT, NIHOARN, SEGURA, DRONIOU, LE GALL, Messieurs COLLIAUX, L'HOTELLIER, MARQUET, LE BIGOT, LE GOFFIC, Mesdames LOPEZ, BOUSTOULLER, RODRIGUES, Messieurs LETANOUX, CORBEL, NICOL, Mesdames LE MORVAN, CARBON, Messieurs MONFORT, QUERE, LE MASSON

Absents : Madame LE CAROU ; procuration à Madame LE MORVAN
Madame QUINIOU ; procuration à Monsieur MONFORT
Monsieur LE MELLOT
Monsieur HELLEGOUARCH

Présents : 23

Absents : 4

Procurations : 2

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame RODRIGUES est désignée secrétaire de séance.

16. Avis sur le Plan local d'urbanisme de PERROS-GUIREC

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.132-12 soumettant pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux communes limitrophes,

Vu les délibérations du Conseil Municipal de PERROS-GUIREC en date du 20/11/2009 et du 29/01/2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

Vu le projet de PLU de PERROS-GUIREC arrêté par délibération du 03/11/2016 et transmis pour avis à la Commune de PLEUMEUR-BODOU le 19/12/2016,

Considérant l'avis favorable de la Commission communale d'urbanisme émis le 01/12/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de PERROS-GUIREC.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Transmis à Mme la Sous-préfète
Certifié exécutoire le 23/12/2016
Le Maire

